

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale **RM II**  
Unique Formula Identifier (UFI) inapplicable

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixation  
Restrictions conseillées Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.de  
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr  
Internet:

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Aquatic Chronic 2; H411  
(CE) N° 1272/2008

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: RM II

Date de révision: 31.07.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 18.06.2020

Date d'impression: 31.07.2020

Valeurs H	GHS09 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Valeurs P	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Informations complémentaires	EUH208: Contient peroxyde de dibenzoyl. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Risque pour la santé	Aucune information disponible.
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Aucune information disponible.
Indication de danger	Aucune information disponible.
Consignes de danger	Aucune information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
glass, oxide, chemicals	No. CAS: 65997-17-3 No.-CE: 266-046-0 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	10.0 - 25.0 pds %
peroxyde de dibenzoyl	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2.5 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.



## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Pour les non-secouristes  
Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Éloigner toute source d'ignition.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des bar-rages antipollution).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement.  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres paragraphes Référence à d'autres sections : 7 / 8 / 13

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Attention: Lors de l'usinage à l'état durci produite poussière.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.  
Stocker conformément à la réglementation locale.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) 10-13 (TRGS 510)

Température de stockage recommandée +5 - 25 °C

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **peroxyde de dibenzoyl**

<b>France</b>			
<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	<b>FT n°</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Source</b>
5	33	1987	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire	En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Matière appropriée	Gants de protection conformes à EN 374. Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc fluoré
Matière non-appropriée	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Épaisseur de la matière	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Temps de pénétration	> 120 min
Évaluation	-
Remarque	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
allusion	Remplacer en cas d'usure!
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Notent	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. voir la section 6/7
Mesures d'ordre technique	Assurer une aération suffisante.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	solide
Couleur	marron
Odeur	aucune/aucun
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-% ]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Valeur limite supérieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	Non applicable.
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. (capsule de verre)
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	Non applicable.
propriétés explosives	non explosif.
Propriétés comburantes	Non

**9.2 Autres informations**

Teneur en solvant [%]	0
-----------------------	---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Réactivité	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
------------	---

**10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique	Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.
--------------------	---

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
-----------------------	---

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter	Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
---------------------	--

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter	Acides forts et oxydants forts
-------------------	--------------------------------

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
-------------------------------------	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale [mg/kg]

##### Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	données de l'entreprise

#### Toxicité par inhalation [mg/l]

##### Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 24300	CL50	rat	données de l'entreprise

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson [mg/l]

##### Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	CL50	96 h	données de l'entreprise

#### Toxicité pour les daphnies [mg/l]

##### Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,11	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	données de l'entreprise

#### Toxicité pour les algues [mg/l]

##### Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	EC50	72 h	données de l'entreprise

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination      Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
 Emballages vides: Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 produit: Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code des déchets      Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
 Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
 Produit  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses  
 080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 matériau durci  
 200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG</b>	<b>Transport aérien ICAO/IATA</b>
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions      Aucune mesure particulière ne sont exigées.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC      non applicable

## **SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive Decopaint	négligeable
Substance dangereuse et cancérigène selon l'annexe II au décret allemand sur les matières dangereuses GefStoffV	Non
Limitation d'emploi.	sans limitation

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 1.2, 8, 9, 12, 15 et 16.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208: Contient peroxyde de dibenzoyl. Peut produire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque La substance nest pas classe comme dangereuse conformément au Rglement CE n CLP  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

<b>Classification</b>	<b>Évaluation</b>
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

Restrictions conseillées Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: RM II

Date de révision: 31.07.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 18.06.2020

Date d'impression: 31.07.2020

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.